



Conférence générale

37^e session, Paris 2013

inf

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Document d'information

37 C/INF.4

16 septembre 2013

Anglais et français seulement

INFORMATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DES ORGANES DIRECTEURS

PRÉSENTATION

Source : Résolutions 36 C/30, 36 C/36 et 36 C/53 1(iii).

Contexte : Dans les résolutions ci-après, la Conférence générale a prié la Directrice générale de lui faire rapport sur la mise en œuvre de : (a) l'Initiative de l'UNESCO pour les sciences de l'ingénieur ; (b) l'opportunité d'établir un projet de déclaration universelle de principes éthiques en rapport avec le changement climatique ; (c) la situation en matière de liberté de la presse et de sécurité des journalistes.

Objet : Comme elle le lui a demandé, la Directrice générale fait rapport à la Conférence générale sur la mise en œuvre des questions susmentionnées.

TABLE DES MATIÈRES

Page

Résolution 36 C/30 – Évaluation de la mise en œuvre de l'Initiative de l'UNESCO pour les sciences de l'ingénieur (SC/UEI)	1
Résolution 36 C/36 – Examen de l'opportunité d'établir un projet de déclaration universelle de principes éthiques en rapport avec le changement climatique.....	4
Résolution 36 C/53 – La situation en matière de liberté de la presse et de sécurité des journalistes.....	6

Résolution 36 C/30

Évaluation de la mise en œuvre de l'Initiative de l'UNESCO pour les sciences de l'ingénieur (SC/UEI)

I. INTRODUCTION

1. Les sciences de l'ingénieur sont d'une importance cruciale pour relever les défis à grande échelle auxquels la société est confrontée, notamment : l'accès à des soins de santé abordables, l'énergie, les transports et le changement climatique ; la fourniture d'un accès plus équitable à l'information ; l'eau potable ; l'atténuation des catastrophes naturelles et humaines, la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Elles jouent aussi un rôle essentiel dans le développement économique local et la création d'emplois pour les jeunes.

2. À sa 36^e session, la Conférence générale a approuvé la création de l'Initiative de l'UNESCO pour les sciences de l'ingénieur (UEI) et a prié la Directrice générale : (a) de mettre particulièrement l'accent sur l'enseignement des sciences de l'ingénieur dans le supérieur et sur l'innovation dans l'élaboration des programmes, afin d'adapter cet enseignement au développement durable, au renforcement des capacités et à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international ; (b) de mener les activités de l'UNESCO relatives aux sciences de l'ingénieur en suivant une approche interdisciplinaire, en intégrant l'ensemble des sciences, le travail d'élaboration des politiques et en mobilisant le soutien de la société civile ; (c) de chercher à nouer des partenariats avec différents secteurs de la société, y compris le secteur privé, les établissements d'enseignement supérieur et les associations internationales et nationales d'ingénieurs ; et (d) de veiller à ce que l'UEI attache une attention particulière à l'intégration de la question de l'égalité des sexes.

3. Un rapport d'étape sur l'UEI a été présenté au Conseil exécutif à sa 190^e session (190 EX/5 Partie I). Le présent document fournit une évaluation plus poussée de l'action menée dans le cadre de l'UEI.

II. PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS ET IMPACT

4. L'UEI a accompli des progrès considérables dans le cadre des quatre axes stratégiques mentionnés ci-dessus. Une évaluation globale des résultats obtenus à ce jour est donnée ci-après, avant des informations plus détaillées sur les activités menées et les enseignements tirés. Les résultats remarquables incluent :

- L'obtention de la participation d'une grande diversité de partenaires importants à travers le monde :

L'UEI a réussi à créer de nouveaux partenariats avec des organisations de nombreux secteurs de la société, notamment des organisations professionnelles d'ingénieurs, l'industrie, le milieu universitaire, des organisations de la société civile et plusieurs États membres. Cette réponse très positive montre le soutien de la communauté internationale à l'action menée par l'UNESCO dans le domaine des sciences de l'ingénieur.

- La promotion d'une vision à même de faire progresser les sciences de l'ingénieur en vue du développement durable :

Grâce à la participation de l'UNESCO à plusieurs forums, initiatives et processus intergouvernementaux à travers le monde et au rôle de chef de file qu'elle y a joué, des progrès ont été accomplis dans la promotion d'une vision plus globale de l'éventail complet des sciences, des technologies et des innovations (STI) au service du développement durable, y compris le rôle indispensable que jouent les sciences de l'ingénieur dans la traduction des résultats de la recherche scientifique en nouveaux

produits et services au profit de la société. L'UNESCO a un rôle moteur stratégique à jouer dans l'intégration des milieux des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et de l'ingénierie dans le contexte de l'agenda pour le développement post-2015.

- Le renforcement de la collaboration au sein de l'UNESCO :

Ce renforcement concerne notamment : (a) les liens au sein de SC, par exemple entre la prévention des catastrophes et les sciences de l'ingénieur, et entre l'enseignement des sciences et les sciences de l'ingénieur ; (b) la collaboration entre SC et d'autres secteurs, plus particulièrement ED et CI ; et (c) les activités conjointes menées avec les instituts et centres affiliés à l'UNESCO, notamment le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), mais aussi avec deux nouveaux centres de catégorie 2 relatifs à l'ingénierie au Danemark et en Chine qui sont proposés à la Conférence générale pour approbation à sa 37^e session, ainsi qu'avec le Centre international pour la coopération Sud-Sud dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation, centre de catégorie 2 établi à Kuala Lumpur (Malaisie).

- La mise en œuvre de projets concrets en collaboration avec des partenaires :

Suite à des discussions menées avec plusieurs partenaires clés sur la planification stratégique, un certain nombre d'activités importantes ont été mises en œuvre. Les principaux axes stratégiques incluent : introduire des innovations dans l'enseignement des sciences de l'ingénieur (principalement dans les pays en développement, en particulier en Afrique) ; accroître l'intérêt des jeunes pour les sciences de l'ingénieur et renforcer leur participation dans ce domaine en mettant spécifiquement l'accent sur les femmes et les filles ; promouvoir les sciences de l'ingénieur au service du développement durable.

II.1 Création de partenariats stratégiques

5. Plusieurs nouveaux partenariats très fructueux ont été conclus avec des associations professionnelles d'ingénieurs, l'industrie, le milieu universitaire et la société civile, incluant la signature de plusieurs mémorandums d'accord et la mise en œuvre des activités initiales du programme. Des informations détaillées sont disponibles sur le site Web du Secteur des sciences exactes et naturelles¹.

II.2 Enseignement des sciences de l'ingénieur

6. Une initiative conjointe entre l'UNESCO et la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI), concernant la création d'un recueil en ligne de directives relatives au renforcement des capacités en ingénierie, a donné lieu à la mise en place d'un site Web spécifique qui est à l'essai avant sa mise en ligne en septembre 2013.

7. Afin d'encourager la multiplication des activités pratiques dans le domaine des sciences de l'ingénieur, l'UEI s'est associée avec, entre autres, Ingénieurs sans frontières (ISF)-Royaume-Uni, le CIPT, l'Institute of Electrical and Electronic Engineers (IEEE), Microsoft, Nokia et Intel à l'occasion de la première Foire sur les sciences et l'ingénierie qui s'est tenue à l'Université du Nigéria à Nsukka, du 17 au 22 juin 2013. Lors de cette foire, environ 120 étudiants en ingénierie de l'Université ont appris à mettre en œuvre quatre projets relevant de cette discipline, qu'ils ont ensuite présentés à quelque 2 000 étudiants et enseignants, dont 1 500 filles environ, afin d'assurer la pérennité des activités de sensibilisation.

8. L'UEI et Intel ont élaboré un plan stratégique commun visant à renforcer l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), et portant sur l'apprentissage nomade. Ce plan prévoit une collaboration dans le cadre de la Foire internationale

¹ <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/science-technology/engineering/unesco-engineering-initiative/>

sur les sciences et l'ingénierie (ISEF) d'Intel. La première ISEF arabe, organisée sous le patronage de l'UNESCO, s'est tenue à Dubaï en décembre 2012. La première ISEF africaine, organisée avec l'UNESCO, se déroulera en octobre 2013 en Afrique du Sud.

9. En vue de renforcer l'enseignement des sciences de l'ingénieur dans les universités africaines, l'UNESCO a aidé à organiser une séance sur « l'Afrique et la diaspora » lors de la Conférence des recteurs et doyens d'universités de science et de technologie (COVIDSET, octobre 2013).

II.3 Les femmes et les jeunes dans l'ingénierie

10. La question de la faible participation des femmes dans l'ingénierie en Afrique et dans les États arabes sera abordée dans le cadre d'une table ronde entre l'Union internationale de l'industrie du gaz (UIIG) et l'UNESCO, qui se tiendra en décembre 2013. Deux séances seront consacrées au faible nombre de jeunes femmes qui étudient les sciences de l'ingénieur en Afrique et à la question de savoir pourquoi les pourcentages élevés de jeunes femmes qui étudient ces sciences dans les États arabes ne se traduisent pas dans le monde du travail.

11. L'UNESCO s'est associée à Airbus pour organiser le concours « Fly Your Ideas », qui incite les jeunes à proposer des idées et des solutions imaginatives et originales pour une industrie de l'aviation plus verte. L'UEI et la FMOI ont organisé une conférence pour les jeunes ingénieurs au Koweït, qui s'est tenue sous le patronage de Son Altesse l'Émir du Koweït (10-12 février 2013).

12. L'UEI a coopéré avec l'European Petrochemical Association (EPA) pour réaliser un film de sensibilisation destiné à encourager les jeunes à se lancer dans des carrières dans le domaine des STEM (mai 2013) (http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=gYp5faoAR1k).

13. La Chaire UNESCO d'ingénierie durable pour les communautés en développement de l'Institut Technion d'Haïfa donne un cours intitulé « Les sciences de l'ingénieur au service des communautés en développement ». Un cours d'un mois est organisé au Népal et un projet conjoint est mis en œuvre par le Technion, l'Université du Colorado et l'Université de Katmandou.

II.4 L'ingénierie au service du développement durable

14. Un projet ayant pour thème « une ingénierie de qualité au service de la durabilité » est actuellement élaboré par les neuf universités techniques d'Allemagne (sous la direction de la TU-Berlin), plusieurs partenaires industriels allemands, la Commission allemande pour l'UNESCO et des universités partenaires à travers le monde (notamment initialement celles des pays suivants : Argentine, Brésil, Chine, Inde, Malaisie, Mexique, Thaïlande et Viet Nam, entre autres).

15. À sa 191^e session, le Conseil exécutif a approuvé la proposition du Gouvernement de la République populaire de Chine concernant la création, à Beijing, d'un centre international de connaissances pour les sciences et technologies de l'ingénieur, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO, dirigé par l'Académie chinoise d'ingénierie et situé à l'Université du Zhejiang à Hangzhou. À cette session, il a également approuvé la proposition concernant la création, à l'Université d'Aalborg (Danemark), du centre d'Aalborg pour l'apprentissage fondé sur les problèmes en sciences de l'ingénieur et durabilité en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO.

II.5 Impact

16. L'UEI est une initiative très récente, son premier impact a été la mobilisation de partenariats et une amélioration de la visibilité de l'UNESCO dans le domaine de l'ingénierie, en particulier en ce qui concerne l'importance de l'ingénierie pour le processus de développement durable. S'appuyant sur les enseignements tirés, l'UEI tirera profit des atouts stratégiques de l'UNESCO, surtout dans le domaine intergouvernemental, avec les ministères des sciences et techniques, de l'éducation, et du développement économique.

III. DÉFIS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

17. Les principaux défis concernent la situation budgétaire de l'UNESCO, en particulier le manque de ressources suffisantes. Toutefois, le Gouvernement sud-africain a aidé à élaborer une stratégie en faveur des sciences de l'ingénieur en Afrique, et l'American Society of Civil Engineering a aidé à développer l'UEI et à mobiliser des fonds extrabudgétaires. Il est possible d'obtenir de bons résultats initiaux avec des ressources limitées si l'on mobilise les réseaux de sciences de l'ingénieur de l'UNESCO, notamment les centres de catégorie 2, les chaires UNESCO et les réseaux UNITWIN, ainsi que les deux instituts de catégorie 1 de l'UNESCO (le CIPT et l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau). Avec l'appui, tant technique que financier, de partenaires extérieurs et des réseaux de l'UNESCO, il est possible d'aider les États membres à élaborer des systèmes visant à cibler plus efficacement l'ingénierie au service du développement durable.

IV. VOIE À SUIVRE

18. À l'avenir, l'UEI mettra l'accent sur les éléments suivants :

- La création de processus de planification stratégique plus complets qui intègrent les éléments/contributions de divers partenaires et des programmes, centres, chaires, bureaux hors Siège ou autres, de l'UNESCO.
- Le lancement d'une campagne de collecte de fonds ciblée et ambitieuse, qui mette l'accent sur les sciences de l'ingénieur en Afrique et qui soit liée aux projets phares de l'UNESCO en Afrique.
- La stimulation des capacités qu'ont les organisations de jeunes qui s'intéressent à l'ingénierie de jouer un rôle moteur.
- L'élargissement de la base de collaboration avec le milieu universitaire, en mettant l'accent sur l'innovation dans les programmes d'enseignement, sur la nécessité d'attirer les femmes et les filles, ainsi que sur l'organisation de leur carrière.
- Le renforcement des dimensions politiques de l'action que l'UNESCO mène pour développer les capacités dans le domaine de l'ingénierie.
- L'élaboration de méthodologies plus rigoureuses pour l'évaluation de l'impact.

Résolution 36 C/36

Examen de l'opportunité d'établir un projet de déclaration universelle de principes éthiques en rapport avec le changement climatique

19. Dans sa résolution 36 C/36 relative à l'opportunité d'établir un projet de déclaration universelle de principes éthiques en rapport avec le changement climatique, la Conférence générale, considérant qu'à ce moment-là, il n'était pas approprié d'entreprendre l'élaboration d'une telle déclaration, a prié la Directrice générale de maintenir et de développer les activités relatives à l'éthique de l'environnement, y compris dans le cadre des travaux de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), et les dimensions sociales et humaines du changement climatique, notamment à travers le Programme Gestion des transformations sociales (MOST), qui met l'accent sur les transformations sociales engendrées par le changement environnemental planétaire, afin de contribuer à la compréhension des difficultés d'adaptation ainsi qu'au développement des capacités d'adaptation par des politiques nationales soutenues. En outre, la Conférence générale a noté que le Conseil exécutif avait demandé à la Directrice générale de lui soumettre un rapport qu'il a examiné à sa 190^e session.

20. Le suivi de la résolution 36 C/36 s'est donc déroulé principalement par le biais d'activités de programme menées dans le domaine de l'éthique de l'environnement et en lien avec les dimensions sociales et humaines des changements de l'environnement planétaire.

21. À sa 7^e session ordinaire tenue à Doha (Qatar, octobre 2011), la COMEST avait adopté « Un cadre de principes et de responsabilités éthiques pour l'adaptation au changement climatique », en tenant compte des découvertes scientifiques et universitaires dans les disciplines concernées et de la diversité des opinions d'experts à ce sujet. La COMEST a estimé que ce cadre de principes éthiques pourrait, si les États membres de l'UNESCO souhaitaient l'exploiter, constituer une base consensuelle et pratique pour définir certains aspects d'une déclaration universelle de principes éthiques en rapport avec le changement climatique. Toutefois, il a été également reconnu que les questions relatives à l'atténuation du changement climatique nécessitent d'être davantage approfondies et développées. Lors de sa 7^e session ordinaire, la COMEST s'est engagée dans la rédaction d'un rapport intitulé « Travaux préliminaires à un cadre de principes et de responsabilités éthiques relatives aux politiques de réponse au changement climatique » afin d'exposer la pensée sous-jacente au cadre susmentionné, y compris les raisons de s'y limiter à l'adaptation au changement climatique, et de proposer des responsabilités spécifiques servant à indiquer de façon concrète les actions requises pour se conformer aux principes, s'ils sont appliqués. Ce rapport a été finalisé, après un examen des pairs et une vaste consultation publique, lors de la 8^e session ordinaire (Bratislava, République slovaque, mai 2013).

22. Donnant suite, lors de sa session extraordinaire (Paris, France, juillet 2012), aux décisions prises à sa 7^e session ordinaire, la COMEST a noté que la Conférence générale avait décidé qu'il n'était pas approprié d'entreprendre l'élaboration d'une déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique. Tout en reconnaissant la difficulté d'élaborer des principes éthiques à la fois consensuels et pertinents pour répondre à toutes les questions relatives au changement climatique, et en particulier aux questions d'atténuation, la COMEST a néanmoins réaffirmé que « la définition de principes éthiques universels en rapport avec le changement climatique compléterait d'autres efforts en cours au sein du système des Nations Unies, sous réserve que l'action de l'UNESCO soit clairement articulée avec les discussions relatives à la mise en œuvre de la CCNUCC ». La COMEST a proposé de poursuivre ses travaux sur les principes éthiques en rapport avec le changement climatique afin d'établir un cadre complet, traitant de tous les aspects de la question et pour adoption au plus tard, lors de sa session ordinaire en 2015.

23. À sa 190^e session en octobre 2012, le Conseil exécutif a reçu un rapport de la Directrice générale (190 EX/10), qui concluait, entre autres : « On ignore toujours si les experts pourront parvenir à un consensus sur [les principes éthiques en rapport avec le changement climatique]. En outre, des doutes subsistent quant à l'intérêt d'une initiative d'ordre éthique de l'UNESCO concernant le changement climatique, compte tenu de l'état actuel des négociations internationales à ce sujet ». Dans sa décision (décision 190 EX/10), le Conseil exécutif a considéré, sur la base des résultats de la 17^e session de la Conférence des Parties (COP-17) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), que le processus de négociation international progressait. Faisant écho à la résolution 36 C/36, le Conseil a invité la Directrice générale à « promouvoir la recherche sur les dimensions sociales et éthiques du changement climatique, et à renforcer le soutien apporté aux États membres en matière de politiques relatives aux dimensions sociales du changement climatique aux niveaux national et régional, grâce aux travaux de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies et du Programme Gestion des transformations sociales (MOST) ». D'autre part, le Conseil s'est félicité que « la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies ait proposé de mener des travaux préparatoires relatifs à un cadre de principes éthiques en rapport avec le changement climatique qui pourrait, si possible, être présenté à l'UNESCO pour examen en 2015 ». En outre, le Conseil exécutif a recommandé « qu'il soit procédé à un examen plus approfondi de l'opportunité d'établir une déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique lors de la 38^e session de la Conférence générale, sur la base des travaux préparatoires techniques de la COMEST [...], des résultats des processus de négociation menés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et des discussions antérieures du Conseil exécutif que celui-ci doit tenir en 2014 ».

24. À sa 8^e session ordinaire, la COMEST a dûment adopté un plan d'action visant à mettre en œuvre sa proposition, ce plan prévoit de longues consultations avec les groupes de spécialistes concernés en 2014 et 2015.

Résolution 36 C/53

La situation en matière de liberté de la presse et de sécurité des journalistes

25. Le présent rapport, qui avait été demandé par la Conférence générale (résolution 36 C/53 1(iii)), s'appuie sur une étude mondiale plus détaillée intitulée « World Trends in the state of Freedom of Expression and Media Development » (Évolution mondiale de la situation de la liberté d'expression et du développement des médias).

26. Depuis la Déclaration de Windhoek, approuvée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1991, il est évident que la liberté de la presse dépend d'un système de médias **libres, indépendants** et **pluralistes**. Le présent rapport s'articule autour de ces principes et traite en outre des questions liées à la **sécurité** et à l'**égalité des sexes**.

27. Le présent rapport de suivi identifie des « tendances » en se référant à l'évolution générale constatée sur les six dernières années et en s'appuyant sur des consultations et sur plus de 800 sources quantitatives et qualitatives.

Liberté des médias

28. Au cours des six dernières années, la convergence s'est accrue entre les normes internationales relatives à la liberté d'expression (telles qu'elles apparaissent dans les garanties constitutionnelles, les déclarations régionales, les lois relatives à la liberté d'information), mais la mise en pratique a été insuffisante. La tendance semble manifestement à l'adoption de lois consacrant la liberté d'information/l'accès à l'information. Plus de 90 pays possèdent des lois sur la liberté d'expression, 17 d'entre eux au moins les ont adoptées au cours des cinq dernières années, et l'adoption est en cours dans de nombreux autres pays, même si l'application inappropriée de ces lois reste un défi. On constate une lente évolution vers la dépenalisation de la diffamation, une quinzaine de pays ayant procédé à une dépenalisation totale de la diffamation depuis 2007, ce qui met en évidence l'apparition d'une convergence sur cette norme, même si ce n'est pas encore le cas dans toutes les régions. Cependant, cette évolution s'accompagne aussi d'un recours croissant aux actions civiles pour diffamation, en particulier contre les médias qui critiquent les autorités en place.

29. Au cours de la période, les tendances qui dominent sont la stagnation, voire la régression, dans le domaine de la liberté de la presse, ainsi que l'extension à l'Internet des lois, politiques et technologies en matière de censure. Dans les régions où des mouvements démocratiques ont abouti, les progrès en faveur d'une plus grande liberté de la presse ont ralenti ou stagné. En outre, les lois, politiques et technologies visant à filtrer ou bloquer l'accès à des contenus se sont multipliées.

30. S'il est largement admis aux niveaux national et régional qu'il est nécessaire d'établir des protections juridiques pour que les journalistes puissent garder le secret sur leurs sources, il existe aussi une tendance qui consiste à surveiller davantage les journalistes et à récupérer leurs informations. Ces tendances sont présentes en Asie et dans le Pacifique, en Europe de l'Est, en Europe occidentale et en Amérique du Nord.

31. D'autre part, une tendance est apparue ces six dernières années en faveur de la privatisation de la censure et de la surveillance, et de l'automatisation des restrictions à la liberté d'expression, à mesure que les entreprises travaillant dans les TIC et d'autres intermédiaires ont pris de l'importance dans l'écosystème des médias. La technologie de la recherche a permis de censurer des algorithmes, ce qui affecte la diversité des contenus et l'accès des utilisateurs.

Pluralisme

32. On a observé une tendance marquée en faveur d'une plus grande concentration dans la propriété des médias, notamment une concentration horizontale, comme dans le secteur de la radiodiffusion en Afrique et celui de la presse écrite en Europe de l'Est, et une concentration verticale, comme en Europe occidentale et en Amérique du Nord. Cette concentration a été accentuée par une baisse des financements consacrés au suivi des médias et aux groupes de soutien, en particulier en Afrique et en Europe de l'Est. Les progrès ont été lents en ce qui concerne la promotion des médias communautaires. La radiotélévision de service public indépendante n'a pas été soutenue, sauf en Amérique latine et dans les Caraïbes où des progrès ont été faits, et en Europe occidentale où elle était déjà plus forte.

33. La tendance qui domine eu égard au pluralisme, c'est l'expansion de l'accès aux médias, qui entraîne la production, la consommation et la distribution d'actualités et d'informations par plus de personnes que jamais auparavant. La tendance dominante en faveur de la numérisation et du journalisme en ligne a conduit à :

- une nouvelle interactivité et des innovations en termes de pratiques journalistiques, de production des médias et de diffusion ;
- l'apparition de nouvelles sources et de nouvelles voix, et l'essor du journalisme citoyen ;
- la fragmentation et la spécialisation du journalisme, reposant de plus en plus sur le commentaire plutôt que sur le reportage, et l'apparition de « cocons d'informations » (absence de plusieurs points de vue) ;
- la remise en cause des modèles de gestion des médias traditionnels.

34. Bien que la tendance mondiale consiste à s'orienter de plus en plus vers des sources d'informations en ligne, les plates-formes traditionnelles gardent leur importance en tant que principaux auteurs de ces informations, et prédominent en Afrique, dans les États arabes, en Asie et dans le Pacifique. La télévision et la radio restent en tête des médias utilisés par les populations à travers le monde pour s'informer.

35. Une disponibilité accrue des contenus informatifs n'est pas forcément le signe d'une plus grande diversité des sources. L'évolution vers la concentration constatée hors ligne se retrouve en ligne avec la prédominance constante des principaux médias et de leurs contenus informatifs, y compris sur les blogs et dans les médias sociaux. Il faut activement chercher une plus grande diversité en marge de ces médias.

36. La représentation des femmes dans le secteur de l'information et dans les contenus médiatiques s'est quelque peu améliorée dans certaines régions. Cependant, les femmes restent largement sous-représentées et sont souvent décrites de manière stéréotypée. Dans l'ensemble, le nombre de femmes occupant des postes de direction a augmenté au cours des cinq dernières années, mais les déséquilibres hommes-femmes restent importants et les progrès ne sont pas répartis de manière équitable selon les régions.

Indépendance

37. En Afrique, dans les États arabes, en Asie et en Europe de l'Est, la délivrance de licences à la presse écrite, et de plus en plus aux médias en ligne, et l'utilisation de la publicité d'État/publique à des fins partisans persistent. Ces mécanismes sont souvent utilisés pour restreindre, et parfois punir, le journalisme indépendant.

38. L'indépendance opérationnelle des instances de régulation des organismes de radiodiffusion a continué de diminuer, et les cas d'ingérence politique et commerciale se sont répétés. Le niveau de l'autorégulation s'est affaibli au cours de la période, bien que des progrès aient été accomplis dans les démocraties naissantes. Dans les régions arabe, asiatique et de l'Europe de l'Est, le

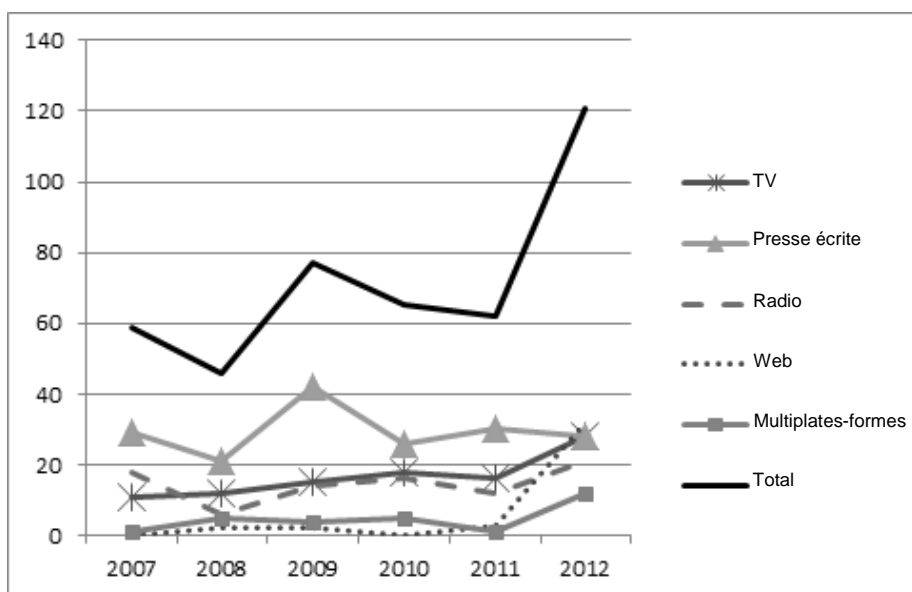
champ d'action des systèmes de régulation non indépendants en place s'est élargi pour inclure les médias en ligne. Les licenciements, la dégradation de la sécurité de l'emploi et des droits de négociation collective, et le déclin de la qualité du journalisme ont été constatés dans de nombreuses régions et remettent un peu plus en cause l'indépendance. De nouvelles questions relatives à l'éthique des médias et au professionnalisme apparaissent au croisement entre journalisme, sécurité et vie privée. Les autres faits nouveaux concernant l'indépendance et le professionnalisme sont les suivants :

- l'apparition de nouveaux modèles journalistiques indépendants tels que des groupes d'investigation à but non lucratif en Europe occidentale et en Amérique du Nord, et des collectifs mondiaux de journalistes citoyens ;
- l'essor des contenus et des médias indépendants alternatifs, mais l'absence de normes professionnelles ;
- l'inadéquation de la réponse des organismes de régulation et d'autorégulation en place face à l'évolution rapide du secteur des médias ; parallèlement, la pression exercée par les groupes d'intérêts en faveur de nouvelles réglementations s'appliquant à la radiodiffusion et à l'Internet ;
- la présence de problèmes dans les modèles de gestion traditionnels conduisant à une trop forte dépendance à l'égard des financements publics dans de nombreuses régions.

Sécurité

39. La communauté internationale a pris davantage conscience de la question de la sécurité des journalistes, notamment grâce à la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU de 2006, au Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité de 2011, et au Plan de travail de l'UNESCO de 2013. Néanmoins, le nombre de décès de journalistes a augmenté au cours des six dernières années (sauf en Europe de l'Est, où les assassinats ont considérablement diminué). Les journalistes citoyens sont devenus des cibles au même titre que leurs homologues professionnels. Environ 5 % des assassinats de journalistes condamnés par les directeurs généraux successifs de l'UNESCO depuis 2007 ont concerné des femmes, ce qui montre bien que les femmes restent sous-représentées parmi les effectifs du secteur des médias, comptant pour à peine plus du tiers des personnes travaillant dans le journalisme.

Décès de journalistes condamnés par les directeurs généraux de l'UNESCO



40. Les zones de conflit restent les endroits les plus dangereux pour le journalisme, même si avant l'explosion de révoltes dans la région arabe, le nombre de journalistes tués en dehors de ces zones était plus important. Lorsqu'il s'agit de traduire en justice les responsables d'assassinats de journalistes ou d'attaques à leur égard, l'impunité reste la tendance dominante. Depuis 2007, moins de la moitié des pays dans lesquels des assassinats ont été commis ont répondu aux demandes de l'UNESCO visant à obtenir des informations, données à titre volontaire, sur la situation des enquêtes judiciaires pour chacun des meurtres condamnés par le Directeur général. L'emprisonnement de journalistes a connu une forte hausse, augmentant de 83 % depuis 2007. Les journalistes de la presse en ligne et de la presse écrite semblent les plus exposés.

Conclusion

41. Dans sa résolution 36 C/53, la Conférence générale a appelé l'UNESCO à « promouvoir la libre circulation des idées en encourageant le dialogue entre les États membres ». Un tel dialogue pourrait traiter les questions abordées dans le présent rapport, mais aussi faire naître la nécessité d'avoir des données plus complètes afin de suivre plus efficacement l'évolution des tendances.



Conférence générale

37^e session, Paris 2013

inf

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Document d'information

37 C/INF.4 Add.

8 novembre 2013

Anglais et français seulement

INFORMATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DES ORGANES DIRECTEURS

ADDENDUM

Rapport à la 37^e session de la Conférence générale sur la mise en œuvre de la première phase de la réforme du dispositif hors Siège

Contexte

1. À sa 36^e session, la Conférence générale a approuvé une réforme globale du dispositif hors Siège de l'UNESCO afin d'assurer une fourniture de services plus efficiente et efficace aux États membres, une présence plus souple et plus visible aux niveaux régional et national et une cohérence accrue au sein du système des Nations Unies. Flexibilité, amélioration de la qualité et efficience étaient les objectifs clés de cette réforme, qui fait partie intégrante de la réforme globale de l'Organisation entreprise par la Directrice générale. Soucieuse d'assurer la viabilité financière de la réforme du dispositif hors Siège, la Conférence générale a également approuvé le plan révisé de mise en œuvre proposé par la Directrice générale et décidé que la première phase porterait uniquement sur l'Afrique, l'application de la réforme dans d'autres régions étant reportée à l'exercice budgétaire 2014-2015 et au-delà.

2. C'est dans ce contexte et compte tenu de la réforme globale de l'Organisation, des recommandations de l'Évaluation externe indépendante et des contraintes financières qui ont marqué la période de programmation du 36 C/5 que la première phase de la réforme du dispositif hors Siège a été mise en œuvre au cours de cet exercice biennal.

Nouvelle architecture hors Siège en Afrique

3. L'architecture des bureaux hors Siège en Afrique a été concrètement mise en place à la suite de vastes consultations avec les États membres, qui ont fait part de leurs recommandations à la Directrice générale par l'intermédiaire du Groupe africain à l'UNESCO. Ces consultations ont confirmé la validité des principes de base sous-tendant la réforme proposée tels qu'ils sont énoncés dans le document 185 EX/29, tout en suggérant d'adopter une approche prudente et flexible dans la mise en œuvre de la stratégie du dispositif hors Siège pour tenir compte des

besoins divers des groupes régionaux et des différents États membres s'agissant du type d'activité de programme, de la structure des bureaux et de la composition des effectifs.

4. Dans la sous-région septentrionale de l'Afrique de l'Ouest, un bureau régional multisectoriel a été établi à Dakar, qui couvre le Sénégal, la Gambie, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Burkina Faso et le Niger. L'ancien bureau multipays de Bamako a été transformé en un bureau national pour le Mali.

5. Dans la sous-région côtière de l'Afrique de l'Ouest, un nouveau bureau régional multisectoriel a été établi à Abuja. Il couvre le Bénin, la Guinée, le Libéria, le Nigéria, la Sierra Leone et le Togo. L'ancien bureau multipays d'Accra a été transformé en un bureau régional pour le Ghana. Un nouveau bureau national a par ailleurs été établi à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

6. En Afrique de l'Est, le bureau régional multisectoriel a été établi à Nairobi et couvre les Comores, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, Maurice, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles et la Somalie. L'ancien bureau multipays de Dar es-Salaam a été transformé en un bureau national pour la République-Unie de Tanzanie. Un nouveau bureau national a par ailleurs été établi à Juba, au Soudan du Sud.

7. En Afrique centrale, le bureau régional multisectoriel a été établi à Yaoundé, et couvre l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad. L'ancien bureau multipays de Libreville a été transformé en un bureau national pour le Gabon. Les bureaux nationaux de Kinshasa (République démocratique du Congo) et de Brazzaville (Congo) sont maintenus. Au Burundi, l'ancien bureau national a été transformé, en collaboration avec le Gouvernement burundais, en une Maison de la Paix.

8. En Afrique australe, il vient juste d'être décidé d'établir le bureau régional multisectoriel à Harare ; ce bureau couvre l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe. Le processus de transformation dans la région est en cours et impliquera également la transformation de l'ancien bureau multipays de Windhoek en un bureau national pour la Namibie. Le bureau national pour le Mozambique à Maputo sera maintenu. En outre, le bureau de liaison avec l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique d'Addis-Abeba est opérationnel et a été renforcé grâce à l'arrivée d'effectifs supplémentaires.

9. La réforme du dispositif hors Siège prévoyait également la mise en place d'une plate-forme régionale d'appui à Addis-Abeba censée assister tous les bureaux de la région africaine dans les domaines de la finance, de l'administration, de l'informatique et des ressources humaines. En raison toutefois des restrictions financières caractérisant le prochain exercice biennal, le Conseil exécutif, sur recommandation de la Directrice générale, a décidé de suspendre l'application de cette mesure jusqu'à ce que la situation financière permette de la mettre en œuvre (voir paragraphe 5 des décisions de la 192^e session du Conseil exécutif).

Nouveaux liens hiérarchiques

10. L'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO a souligné qu'une présence sur le terrain réactive et compétente était indispensable pour positionner l'UNESCO au plus près des besoins des pays, des ressources et des partenaires et constituait un facteur important d'optimisation des services fournis dans les pays. À cet effet, la Directrice générale a établi, dans le cadre de la réforme hors Siège, de nouveaux liens hiérarchiques qui renforcent les pouvoirs des directeurs/chefs des bureaux hors Siège. Ces liens hiérarchiques reposent sur le principe selon lequel les directeurs/chefs des bureaux hors Siège qui sont tenus pour responsables de l'obtention des résultats convenus doivent disposer des pouvoirs nécessaires à cet effet et se voir ménager une souplesse et un pouvoir de décision aussi grands que possible en ce qui concerne les ressources ; et, d'une façon corollaire, l'octroi d'une autonomie accrue en matière de prise de décisions et de flexibilité dans l'utilisation des ressources disponibles doit aller de pair avec une stricte responsabilité personnelle.

11. La réforme hors Siège doit être fondée sur un véritable programme de décentralisation et, par conséquent, sur une décentralisation des pouvoirs et une application et une gestion souples. À cette fin, les chefs ou directeurs des bureaux hors Siège disposeront de pouvoirs plus étendus en ce qui concerne la gestion générale de leurs opérations, les ressources financières (budget ordinaire et allocations extrabudgétaires) et le personnel, aux fins de la réalisation des résultats énoncés dans les plans de travail approuvés. Le personnel de chaque bureau hors Siège (bureau régional, bureau national ou bureau de liaison) rendra compte directement, non plus aux secteurs ou services du Siège, mais au directeur ou chef du bureau.

12. S'agissant de l'interaction entre les bureaux hors Siège et le Siège, les chefs ou directeurs des bureaux hors Siège seront entièrement responsables et redevables de l'exécution du programme dans les pays couverts par leurs unités respectives. Les ADG de programme resteront responsables et redevables de la cohérence globale du programme et de l'obtention de résultats ainsi que de la fourniture aux unités hors Siège des orientations et de l'appui stratégique nécessaires à cet égard, notamment pour tous les aspects concernant la conception du programme, l'exécution et les ressources.

13. Les bureaux régionaux multisectoriels continueront de fournir aux bureaux nationaux et aux « desks » des orientations stratégiques, un appui technique et des services de gestion des connaissances. Selon les besoins, ils aideront ces unités dans les domaines du suivi et de l'évaluation, ainsi que des relations avec le système des Nations Unies et avec les organismes régionaux et sous-régionaux.

14. Au cours de l'exercice biennal, le personnel hors Siège rendra compte directement aux chefs ou directeurs des bureaux hors Siège sur tous les aspects de la conception et de l'exécution du programme. Des consultations continueront cependant d'avoir lieu régulièrement entre les bureaux hors Siège et le Siège sur tous les problèmes qui pourraient se poser concernant le programme.

15. BSP conservera son rôle traditionnel de coordonnateur général du processus de planification des activités et assurera une concertation adéquate à tous les niveaux au cours de ce processus, en particulier entre le terrain et le Siège, réglant les différends à mesure qu'ils surviendront. BSP continuera de coordonner l'exécution du programme et de recevoir régulièrement des rapports à ce sujet de la part des unités hors Siège. BSP coordonnera en outre l'évaluation des performances des chefs des unités hors Siège, compte tenu de la mise en œuvre des activités de programme mais aussi des autres aspects des responsabilités qui leur incombent.

16. En ce qui concerne les unités hors Siège en Afrique, le Département Afrique assurera la coordination institutionnelle et intersectorielle de la priorité globale Afrique ainsi que des rapports et principales initiatives à ce sujet, en étroite coopération avec les secteurs et bureaux concernés. Le Département Afrique fera également office de point focal pour les relations de l'UNESCO avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales, en étroite concertation avec les secteurs, le bureau de liaison d'Addis-Abeba et les bureaux hors Siège concernés.

Situation financière et perspective

17. En dépit de la situation financière très difficile des deux dernières années, la Directrice générale s'est pleinement engagée en faveur de la mise en œuvre de la première phase de la réforme du dispositif hors Siège, axée sur l'Afrique. Le rythme d'application de la réforme a cependant été affecté par les restrictions de ressources. Ces restrictions ont, dans une large mesure, été compensées par l'allocation prélevée par la Directrice générale sur le Fonds d'urgence pour assurer le bon déroulement de la première phase de la réforme.

18. Le montant des ressources supplémentaires nécessaires pour réaliser la réforme du dispositif hors Siège en Afrique a été ramené de 9 millions de dollars dans le 36 C/5 approuvé à 4,9 millions de dollars dans l'enveloppe fixée pour le plan de travail provisoire (465 millions de dollars) à l'annexe II du document 189 EX/15 Partie I Add. Pour combler l'écart entre le 36 C/5

approuvé et le plan de travail provisoire pour 2012-2013, la Directrice générale a alloué des ressources additionnelles d'un montant de 2,1 millions de dollars prélevées sur le Fonds d'urgence.

19. Quant aux prochaines phases de la réforme du dispositif hors Siège de l'UNESCO, le Conseil exécutif a adopté une décision recommandant que l'application de la réforme à d'autres régions fasse l'objet d'un réexamen approfondi compte tenu des contraintes financières de la période de programmation du 37 C/5. Le Conseil exécutif a en outre invité la Directrice générale à lui soumettre, à sa 194^e session, un rapport sur l'état d'avancement de la première phase de la réforme, axée sur l'Afrique, ainsi que sur la viabilité du dispositif hors Siège actuel eu égard au plan de dépenses prévu de 507 millions de dollars, et à lui fournir une évaluation réaliste de la capacité du dispositif à assurer l'exécution du programme et une masse critique d'activités compte tenu des effectifs disponibles.